



**RÉNO  
CLIMAT**

Transition  
énergétique  
Québec



## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE QUI RAPPORTE

Votre facture d'électricité est trop élevée ? Vous souhaitez réduire votre consommation d'énergie ? Si votre empreinte écologique — et votre portefeuille — vous préoccupe, le programme Rénoclimat s'adresse à vous !

Rénoclimat, c'est un programme gouvernemental administré par **Transition énergétique Québec** officiellement **prolongé jusqu'au 31 mars 2021**. Il propose une aide financière pour réaliser des travaux de rénovation sur l'enveloppe du bâtiment ou sur les systèmes mécaniques utilisés dans l'habitation. L'**objectif** est d'encourager les propriétaires à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison. Une fois les travaux terminés, les participants peuvent obtenir une **économie d'énergie d'environ 20 %** sur leurs frais de chauffage.

**Bien que Rénoclimat existe depuis 2007, le remplacement de portes, de fenêtres et de puits de lumière a été ajouté à la liste des travaux admissibles le 31 mars dernier. L'aide financière représente 60 \$ par ouverture brute dans le mur ou le toit. Certaines conditions d'admissibilité s'appliquent telles que :**

- ▼ Les produits doivent être homologués ENERGY STAR<sup>MD</sup>;
- ▼ Les produits doivent être installés dans une ouverture existante;
- ▼ Le remplacement de thermos ou de portes et fenêtres sans cadre n'est pas recevable.



En plus de l'aide financière Rénoclimat, vous pouvez soumettre ces mêmes rénovations résidentielles écoresponsables au **crédit d'impôt RénoVert** qui lui, se termine au 31 mars 2019.

**Avec toutes ces économies, ne lésinez pas sur votre confort!**

- ▼ Pour en savoir davantage, visitez le :  
[www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat](http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/mon-habitation/renoclimat)



Voici la procédure à suivre pour une première participation au programme :

- 1** Remplissez le **formulaire en ligne** de Transition énergétique Québec et attendez l'**appel** d'un conseiller pour la prise de rendez-vous.
- 2** **Évaluation énergétique** de votre domicile **AVANT** les travaux\* et remise d'un **rapport d'évaluation**.
- 3** Effectuez les **rénovations** selon les recommandations contenues dans le rapport.
- 4** **Évaluation énergétique** de votre domicile **APRÈS** les travaux. Le conseiller effectue un test d'infiltrométrie afin d'établir la **cote ÉnerGuide** de votre habitation.
- 5** Réception du **chèque** dans 6 à 8 semaines, si vous êtes **admissible**.

\*Sachez que des frais s'appliquent pour l'évaluation avant les travaux. Il est également possible de **participer plusieurs fois** au programme Rénoclimat pour une même habitation.

DEPUIS  
**70**  
ANS  
VAILLANCOURT  
PORTES ET FENÊTRES